

# Les concurrents de Numericable-SFR veulent lui interdire le mot fibre

Numericable-SFR pourra-t-il continuer à exploiter le mot «fibre» dans ses publicités? Rien n'est moins sûr. Le gouvernement s'apprêterait en effet à revoir un arrêté de décembre 2013 afin de mieux encadrer l'usage du terme «fibre» sur les supports commerciaux des opérateurs.

Selon un document tombé entre les mains des *Echos*, le décret pourrait obliger les opérateurs à préciser à leurs prospects le type de technologie utilisée pour acheminer le très haut débit aux foyers. Deux technologies sont en effet principalement employées: d'une part le **FTTH** (Fiber to the Home) qui tire une fibre de bout en bout entre les domiciles des abonnés et le cœur de réseau (ou le nœud de raccordement optique) de l'opérateur; d'autre par le **FTTB** (Fiber to the Building) ou **FTTLA** (Fiber to the Last Amplifier) qui déploie la fibre optique jusqu'en pied d'immeuble ou en tête de rue, et complète les derniers mètres du réseau par du câble coaxial. La première technologie est déployée par Orange, Free, Bouygues Telecom et SFR jusqu'à son rachat par Numericable qui, fort de son infrastructure historique de réseau câblé pour acheminer un service audiovisuel, privilégie la seconde.

## Préciser la nature du raccordement

Dans les faits, les offres se traduisent par des accès Internet entre 100 Mbit/s et 1 Tbit/s selon les opérateurs (même si des différences subsistent dans les débits montants, supérieurs en FTTH jusqu'à 200 Mbit/s contre 40 Mbit/s pour le câble). Mais l'exploitation du mot «fibre» par Numericable-SFR fait grincer des dents les concurrents, Orange et Free en premier lieu. Qui ont apparemment trouvé une oreille attentive auprès du gouvernement. Les modifications que ce dernier entend apporter au texte encadrant l'usage sémantique pour qualifier le THD viseront à obliger l'annonceur à préciser la nature du raccordement final au domicile. Autrement dit, préciser, quand ce n'est pas du FTTH, qu'il s'agit de câble coaxial. Mais le mot fibre restera visiblement autorisé. Sauf si le lobbying des opérateurs FTTH s'intensifie d'ici octobre, date de révision finale de l'arrêté.

Bien qu'anodine pour les consommateurs finaux, l'affaire risque de compliquer la communication de Numericable-SFR. Car s'il vend du THD sous sa marque historique Numericable à travers 6,2 millions de prises câbles (selon les chiffres de l'Arcep au 1er trimestre 2015), l'opérateur commercialise aussi des offres 100% fibre sur le réseau de SFR. Selon son plan de déploiement, Numericable-SFR vise les 15 millions de prises THD en 2020 dont 5 millions en FTTH. De plus, le «câblo» a la volonté de simplifier sa communication (et son image) derrière une seule marque, SFR, et une seule box (qui embarque les deux interfaces réseau). Difficile, dans ces conditions, de démêler les offres FTTH et FTTLA dans un support publicitaire à vocation généraliste.

---

### Lire également

[Plus de 1 million de logements raccordés à la fibre en France](#)

[Numericable passe sa fibre au 800 Mbit/s](#)

[Le très haut débit bientôt accéléré par le FTDP en France](#)